

GEST 02 A323 24P A32325P A32326P	Canalisation des usagers	Priorité : 1
	<i>Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des chemins... Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact</i>	
Objectifs	Limiter l'impact de la fréquentation sur les habitats naturels d'intérêt communautaire sensibles au piétinement	
Habitats favorisés	92A0-7 Aulnaies frênaies à Frêne oxyphylles, 92D0 Galeries riveraines	
Conditions d'éligibilité	<p>A32324P : L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public. Cette action n'est à mobiliser que dans des situations réellement préoccupantes.</p> <p>A32325P : L'action n'est pas éligible pour les nouveaux projets</p> <p>A32326P : L'action doit être liée à la présence géographique d'un habitat identifié dans le document d'objectifs et vise l'accompagnement d'actions réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000. elle ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs risquant par leur activité d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.</p>	

DESCRIPTIF DE L'ACTION
Cette action consiste à identifier les secteurs nécessitant de dévier le sentier, d'informer les usagers ou de les canaliser par le biais d'aménagements adéquats : amélioration du balisage, création de « déviation » pour contourner les zones riches, éventuelles mise en défens, fermeture de sentiers sauvages, pose de panneaux avec recommandations...

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
<p>Définition précise des zones à aménager</p> <p>Réalisation des aménagements :</p> <p>A32324P : Travaux de mise en défens, fermeture ou aménagement des accès</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture - Pose, dépose saisonnière ou aux termes du contrat et rebouchage des trous laissés - Création de fossé ou de talus interdisant l'accès <p>A32325P : Prise en charge de surcoût visant à réduire l'impact des chemins ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (barrières...) - Mise en place de dispositifs anti-érosifs - Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables...) ou permanents - Mise en place d'ouvrage de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ; Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée - Mise en place de passerelles ou de passage à gué sur des petits cours d'eau - Mise en place de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques <p>A32326P : Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou à terme du contrat et rebouchage des trous laissés <p>Entretien des équipements</p> <p>Etude et frais d'expert</p> <p>Autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action (sur avis)</p>	Sur devis	

ENGAGEMENTS NON REMUNERES
<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un cahier d'enregistrement des interventions - Période d'autorisation des travaux - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obstrués en haut - Respect de la charte graphique ou des normes existantes

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 02	GEST 02	GEST 02	GEST 02	GEST 02	GEST 02
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Propriétaires ou ayants-droit
Partenaires techniques	Structure animatrice, DDTM, Communauté de communes
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des habitats concernés Maintien ou augmentation des surfaces des habitats concernés
Indicateurs de réalisation	- Nombre d'aménagements réalisés
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 03 A32301P	Ouverture du milieu par débroussaillage	Priorité : 1
Objectifs	Restaurer les milieux ouverts afin de favoriser la diversité biologique	
Habitats favorisées	1410 Prés salés méditerranéens, 6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles, 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes, 9330 Forêt de Chêne liège	
Conditions d'éligibilité	Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou non rémunéré. Ces mesures ne sont éligibles qu'en surface non agricole	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette action vise à réouvrir des surfaces abandonnées par l'agriculture, moyennement à fortement embroussaillées, par du débroussaillage. L'ouverture sera réalisée la première année du contrat et pourra être suivie par un entretien (cf. **GEST04**).

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
- Etude et frais d'expert (élaboration des diagnostics environnementaux, marquage des arbres, suivi des chantiers...)	(max 12% du total)	<i>A réaliser après le 15 juillet</i>
- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux (en vue de réduire le recouvrement de la strate arborée à moins de 10 %) (coût moyen pour environ 50 arbres/ha)	500€/ha	
- Dévitalisation par annellation, arasage des souches (coût moyen pour environ 50 arbres/ha)	1750€/ha	
- Débroussaillage d'ouverture, gyrobroyage, fauche, en vue de réduire le recouvrement des ligneux bas à moins de 20 % et de maintenir la strate herbacée	400 €/ha	
- Broyage au sol et nettoyage du sol,	300€/ha	
- Exportation des produits en cas de quantité importante (cf. diagnostic environnemental qui sera établi)	400€/ha	

Soit un total de 3350 €/ha l'année 1 du contrat. Des devis pourront cependant être réalisés au moment d'une éventuelle contractualisation.

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

- Tenir un cahier d'enregistrement des interventions
- Respect des périodes d'autorisation des travaux
- Pas de retournement, mise en culture, semis ou plantation de végétaux, assèchement, mise en eau
- Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
-	GEST 04				
0 €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération

Porteur de projet	Propriétaires de parcelles
Partenaires techniques	DDTM
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Augmentation de la surface de l'habitat visé (au terme des 5 ans du contrat)
Indicateurs de réalisation	Nombre d'hectares restaurés
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50 (ou 80 pour MAET)	XX €
Etat	-	50 (ou 20 pour MAET)	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

En cas de parcelles déclarées au S2 jaune, des mesures agro-environnementales territorialisées pourront être contractualisées.

➤ En remplacement de la mesure **A32301P** et **A32302P**, on combinera (dans la limite de 450€/ha/an) :

- **Un socle** parmi les trois suivants :
 - SOCLEH01 : gestion des surfaces en herbe (76€/ha/an)
 - Ou SOCLEH02 : gestion des surfaces en herbes peu productives (76€/ha/an)
 - Ou SOCLEH03 : gestion des surfaces en herbe peu productives engagée par une entité collective (76€/ha/an)
- Avec **des engagements unitaires** parmi les suivants :
 - OUVERT01 : Ouverture d'un milieu en déprise (219€/ha/an)
 - OUVERT02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétations indésirables (88€/ha/an)
 - OUVERT03 : Brûlage ou écobuage dirigé (92€/ha/an)
 - CI4 : Diagnostic d'exploitation de l'état initial (96€/an/exploitation)
 - HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage (17€/ha/an)
 - HERBE09 : Gestion pastorale (53€/ha/an)
 - HERBE10 : Gestion de pelouse et landes en sous-bois (80€/ha/an)
- Et si besoin avec la condition : CI4 **Diagnostic d'exploitation** (480€ maximum par exploitation sur les 5 ans du contrat)

GEST 04 A32303 R (et P) A32304R A32305R	Maintien de l'ouverture du milieu	Priorité : 1
Objectifs	Entretien des milieux ouverts afin de maintenir leur diversité biologique	
Habitats favorisés	1410 Prés salés méditerranéens, 6220 Parcours substeppiques de graminées et annuelles, 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes, 9330 Forêt de Chêne liège	
Conditions d'éligibilité	L'action A32303P ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R L'achat d'animaux n'est pas éligible Les mesures A32303 P et R et A32304R ne sont éligibles qu'en surface non agricole ; les agriculteurs pourront cependant être prestataire de service. <i>Seul le pastoralisme pourra concerner la suberaie.</i>	

DESCRIPTIF DE L'ACTION
Cette action vise à entretenir certains milieux ouverts par de la gestion pastorale (A32303R et P) , de la fauche (A32304R) ou bien du gyrobroyage ou débroussaillage léger (A32305R) , afin de maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales favorables à certaines espèces et de limiter ou contrôler la croissance de certaines taches arbustives.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût maximum	Calendrier
A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique - Achat d'équipements pastoraux (clôtures...) - Installation de ces équipements	Sur devis	
A32303R : Gestion pastorale d'entretien (XX fois par an...) - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux - Suivi vétérinaire - Affouragement, complément alimentaire - Fauche des refus - Location d'une grange à foin - Etude et frais d'expert	Sur devis	
A32304R : Fauche d'entretien mécanique ou manuelle (XX fois par an) - Fauche manuelle (982€/ha/passage) ou mécanique (92€/ha/passage) - Enlèvement de la biomasse en décomposition au sol (80€/ha) - Conditionnement (80€/t) - Transport des matériaux évacués (50€/t) - Frais de mise en décharge (80€/t) - Etude et frais d'expert (200€/j)	Sur devis	
A32305R : Gyrobroyage ou débroussaillage léger (XX fois par an...) - Tronçonnage et bûcheronnage légers - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle - Lutte contre les accrues forestières et suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe : une fois par an, pour un taux de recouvrement des ligneux et semi-ligneux inférieur ou égal à 20 % - Nettoyage du sol et exportation des produits (éventuellement après broyage au sol) - Frais de mise en décharge - Etude et frais d'expert	Sur devis	

ENGAGEMENTS NON REMUNERES
- Tenir un cahier d'enregistrement : des interventions, des pratiques pastorales (période, race et nombre d'animaux, lieu et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, compléments alimentaires apportés, nature et dates des interventions sur les équipements...) - Respecter les périodes d'autorisation : des travaux, de pâturage, de fauche, de débroussaillage - Ne pas fertiliser la surface et ne pas réaliser de travail au sol (retournement, mise en culture...)

Calendrier de réalisation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 4	GEST 04				
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Propriétaires ou ayants-droit
Partenaires techniques	DDTM
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Maintien ou augmentation de la surface de l'habitat visé
Indicateurs de réalisation	Nombre d'hectares entretenus (A32303R, A32304R, A32305R) Présence effective d'équipements pastoraux (A32303P)
Points de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50 (ou 80 pour MAET)	XX €
Etat	-	50 (ou 20 pour MAET)	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

En cas de parcelles déclarées au S2 jaune, des mesures agro-environnementales territorialisées pourront être contractualisées.

➤ **En remplacement de la mesure A32303R, on combinera** (dans la limite de 450€/ha/an) :

▪ **Un socle** parmi les trois suivants :

- SOCLEH01 : gestion des surfaces en herbe (76€/ha/an)
- Ou SOCLEH02 : gestion des surfaces en herbes peu productives (76€/ha/an)
- Ou SOCLEH03 : gestion des surfaces en herbe peu productives engagée par une entité collective (76€/ha/an)

▪ Avec **des engagements unitaires** parmi les suivants :

- HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage (17€/ha/an)
- HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairie et habitats remarquables (119€/ha/an)
- HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables (135€/ha/an)
- HERBE_04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (33€/ha/an)
- HERBE_05 : Retard de pâturage sur prairies et habitats remarquables (94€/ha/an)
- HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle (89€/ha/an)
- HERBE_09 : Gestion pastorale (53€/ha/an)
- HERBE_10 : Gestion de pelouses et landes en sous-bois (80€/ha/an)
- HERBE_11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides (32€/ha/an)

➤ **En remplacement de la mesure A32303P, on mobilisera la mesure 323C du PDRH** (dispositif en faveur du pastoralisme intégré)

➤ **En remplacement de la mesure A32304R, on combinera :**

▪ **Un socle** parmi les trois suivants :

- SOCLEH01 : gestion des surfaces en herbe (76€/ha/an)
- Ou SOCLEH02 : gestion des surfaces en herbes peu productives (76€/ha/an)
- Ou SOCLEH03 : gestion des surfaces en herbe peu productives engagée par une entité collective (76€/ha/an)

▪ Avec **des engagements unitaires** parmi les suivants :

- HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables (179€/ha/an)
- HERBE_07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle (89€/ha/an)
- HERBE_08 : Entretien des prairies remarquables par fauche à pied (uniquement prairies à fort enjeu et non mécanisable) (116€/ha/an)
- HERBE_10 : Gestion de pelouses et landes en sous-bois (80€/ha/an)
- HERBE_11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides (32€/ha/an)

⇒ Et si besoin, combinaison avec la condition : CI4 **Diagnostic d'exploitation** (480€ maximum par exploitation sur les 5 ans du contrat)

GEST 05 F22703	Mise en œuvre de régénération naturelle en faveur du Chêne liège	Priorité : 3
Objectifs	Favoriser la régénération naturelle de la suberaie et préserver les espèces arboricoles associées.	
Habitats favorisés	9330 Forêt à <i>Quercus suber</i>	
Conditions d'éligibilité	Les considérations relatives à la lutte contre les incendies doivent avoir été soigneusement examinées.	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consistera à mettre en œuvre les travaux nécessaires pour favoriser la régénération naturelle des forêts de Chêne liège. **En aucun cas la suberaie ne devra être totalement débroussaillée, l'action étant réalisée en faveur de la biodiversité.**

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
<p>Etude et frais d'expert afin de définir précisément la fréquence et la période d'intervention en fonction du type de peuplement concerné</p> <p>Travaux de régénération la première année du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la régénération progressive (trouée de 0,25 ha) en conservant des bouquets d'arbousiers - Crochetage du sol - Débroussaillage d'ouverture en plein et crochetage du sol afin de favoriser le drageonnement <p>Entretien la 4^{ème} et la 5^{ème} année du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégagement de semi si nécessaire - Dépressage et taille de formation de régénération : sélection des plus beaux brins et des plus viables dans les bouquets de rejets - Mise en défens avant la régénération si pastoralisme sur la parcelle (protection individuelle ou clôture) et rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose des clôtures - Marquer en réserves les arbres les plus intéressants du point de vue de la biodiversité (arbres à cavité, vieux arbres...) afin de les conserver (cf. engagements non rémunérés en deça de 5m³ réservés à l'hectare et cf. fiche GEST05 au delà de 5m³ réservés à l'hectare). 	<p>(max 12% du total)</p> <p>Sur devis</p>	<p>Entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars</p>

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

- Tenir un cahier d'enregistrement des interventions
- Traitement en futaie irrégulière pied par pied ou par bouquet
- Ne pas utiliser de fertilisant, d'amendement ou de produit phytosanitaire
- Ne pas aplanir la parcelle et veiller à respecter la microtopographie
- Utiliser des bio-lubrifiants pour les tronçonneuses et aussi, de préférence, pour les autres outils forestiers ainsi que pour les fluides hydrauliques d'engins forestiers
- Respecter la période hivernale pour la réalisation des travaux
- Marquer en réserve les arbres les plus intéressants du point de vue de la biodiversité (arbres à cavité, vieux arbres...) afin de les conserver (au-delà du 5^{ème} m³ réservé à l'hectare, cet engagement sera rémunéré : cf. fiche GEST05)
- Récolter le liège à partir d'une circonférence sur écorce supérieure à 70 cm (à 1,30 m de hauteur) à un rythme de rotation supérieur à 12 ans
- Ne pas lever le liège fin (inférieur à 3 cm)
- Laisser des espèces d'accompagnement qui permettent d'avoir une mixité d'essences adaptées et ainsi de favoriser la biodiversité

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 05	GEST 05	GEST 05	GEST 05	GEST 05	GEST 05
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Propriétaires ou ayants-droit
Partenaires techniques	ONF, CRPF, ASLGF, Syndicat des forestiers privés...
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Contrôle de la réussite de la régénération à la fin du contrat
Indicateurs de réalisation	Surface totale de suberaie contractualisée
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Photos avant et après travaux - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérifications des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	45	XX €
Autre organisme	-	5	XX €
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €

GEST 06 <i>MATER</i>	Réduction des polluants et rejets domestiques, industriels ou agricoles	Priorité : 1
Objectifs	Améliorer la qualité des cours d'eau en faveur des espèces d'intérêt communautaire situées dans les sites Natura « Massif des Albères » et « Posidonie de la Côte rocheuse » situé de part et d'autre du site.	
Habitats-espèces favorisés	Côte rocheuse : 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes, 92D0 Galeries riveraines Massif des Albères : A080 Circaète Jean-le-Blanc, A103 Faucon pèlerin, A245 Cochevis de Thékla, A278 Traquet oreillard, 1310 Minioptère de Schreibers, 1305 Rhinolophe euryale, 1304 Grand rhinolophe, 1303 Petit rhinolophe, 1092 Ecrevisse à pied blanc, 1138 Barbeau méridional, 1221 Emyde lépreuse, 1355 Loutre d'Europe, 1041 Cordulie à corps fin, 8220-17 Végétation des rochers et murettes siliceux, 3290 Rivières intermittentes méditerranéennes, 92A0-5 Aulnaie à Osmonde royale, 92A0-7 Aulnaie frênaie à Frêne oxyphylle, 92D0 Galerie riveraine à Gattiliers, 1083 Lucane Cerf-volant, 1084 Pique-prune, 1087 Rosalie des Alpes, 1088 Grand capricorne, 1041 Cordulie à corps fin, Toutes les pelouses... Posidonie de la Côte rocheuse : Espèces de poissons du site marin	
Conditions d'éligibilité	Les interventions collectives à l'échelle des bassins-versants sont à privilégier, ainsi que le recours aux financements développés à cette fin par les programmes des agences de l'eau et des collectivités territoriales	

CONTEXTE

La production de certains insectes particulièrement appréciés par les chiroptères et l'Emyde lépreuse est intimement liée à la qualité de l'eau. Il est important à ce titre et à d'autres de maîtriser (en créant ou en maintenant des filtres naturels comme les ripisylves) et diminuer la pollution des milieux aquatiques (réduire les traitements) afin de préserver la qualité des habitats de chasse. De même, l'Emyde lépreuse est assez résistante aux pollutions organiques (boues) mais très fragiles aux pollutions chimiques.

ENGAGEMENTS REMUNERES	Coût	Calendrier
<p>Mesures agro-environnementales territorialisées</p> <p>➤ Engagements unitaires obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - CI4 : Diagnostic d'exploitation de l'état initial - PHYTO_01 : Bilan annuel de la stratégie de protection des cultures (<i>association obligatoire avec PHYTO 04 et PHYTO 07</i>) - SOCLE 02 ou 03 : Relatif à la gestion des surfaces en herbe/ en herbe peu productive/ en herbe peu productives et engagées par une entité collective <p>➤ Engagements unitaires préconisés</p> <p>Réduction des polluants</p> <ul style="list-style-type: none"> - PHYTO_02 à 10 : Tous les engagements PHYTO_02 à 10 sont favorables à l'atteinte de l'objectif de maîtrise et de réduction des polluants et des intrants agricoles - FERTI_01 : Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières - HERBE_02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables - HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables <p>Maîtrise des polluants</p> <ul style="list-style-type: none"> - COUVER_05 : Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique - COUVER_06 : Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées) - IRRIG_02 : Limitation de l'irrigation sur grandes cultures et cultures légumières - LINEA_05 : Entretien mécanique de talus enherbés - MILIEU_04 : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité <p>➤ Engagements unitaires possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - BIOCONVE : Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire - BIOMAINT : Maintien de l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire 		

ENGAGEMENTS NON REMUNERES

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Respect de la période d'autorisation des travaux (hors nidification et mise bas)

Calendrier de réalisation					
2011	2012	2013	2014	2015	2016
GEST 10 (a, b, c)	GEST 10 (c)				
XX €	XX €	XX €	XX €	XX €	XX €

Modalités de l'opération	
Porteur de projet	Propriétaire ou ayant-droit sur des parcelle agricoles
Partenaires techniques	Communes, SIGA du Tech, propriétaires, entreprises (ONF, CRPF...), services d'état (ONEMA...)...
Indicateurs de suivi de l'état de conservation	Vérification de l'application du cahier des charges Suivi écologique / analyse de l'état initial et de la recolonisation par les espèces bio-indicatrices
Indicateurs de réalisation	Augmentation de la richesse spécifique et présence significative de bio-indicateur (maintien ou retour d'espèces) Bonne qualité de l'eau et variété des faciès d'écoulement Augmentation du pourcentage de recouvrement des linéaires sur les deux rives par une grande diversité d'essences autochtones Bonne diversité structurale de la ripisylve
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Validation d'un cahier des charges conforme aux objectifs Natura 2000 - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes - Vérification de la conformité des travaux par rapport au contenu du cahier des charges

Financeurs	Programme	Pourcentage	Coût
Europe	FEADER FEOGA-G	50	XX €
Etat	-	50	XX €
Autre organisme	-	-	-
Coût total estimé sur 6 ans :			XX €